

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-4-3

N° applicatif 3462

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service pilotage fonds social européen

Service consulté

PROPOSITION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS GLOBALES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) 67 ET 68 POUR LA PERIODE 2017-2022 AU TITRE DES CREDITS REACT-EU

Résumé : Principal levier financier de l'Union Européenne au titre de l'emploi, le Fonds Social Européen (FSE) constitue une recette importante pour la Collectivité européenne d'Alsace. Il complète depuis de nombreuses années les crédits d'insertion en faveur des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) et vise plus largement la lutte contre la pauvreté et l'inclusion socio-professionnelle des personnes en précarité. Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont reconnus Organismes Intermédiaires par l'Etat et à ce titre bénéficient d'une délégation de crédits formalisée dans deux conventions de subvention globale avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – DREETS, autorité de gestion déléguée. Celles-ci ont été signées pour les périodes 2014-2016 et 2017-2021.

Dans le cadre du plan de relance européen et afin de permettre la transition entre les périodes de programmation et dans un contexte de pandémie, l'Union Européenne a abondé les programmes de sa politique de cohésion 2014-2020, par la création du fonds REACT-EU.

Le présent rapport a pour objet d'approuver l'aménagement par voie d'avenants des deux conventions de subventions globales du Fonds Social Européen pour les territoires bas-rhinois et haut-rhinois pour la période de 2017-2021, en vue d'inclure les crédits supplémentaires REACT-EU et de prolonger ces conventions jusqu'au 31 décembre 2022.

1. DES ENVELOPPES FINANCIERES EUROPEENNES AU SERVICE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION

En leur qualité de chefs de file de l'action sociale, notamment en faveur de l'insertion des bénéficiaires du rSa, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont vus respectivement confier par l'Etat la gestion de crédits du Fonds Social Européen (FSE) pour la programmation européenne 2014-2020.

Ce fonds a pour but de contribuer à lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion, conformément à l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE Emploi Inclusion 2014-2020 qui est délégué aux deux Départements en faveur de leur politique d'insertion.

Les crédits FSE permettent de cofinancer des actions d'insertion sociale et professionnelle, portées en interne et par des structures partenaires, dont l'objectif premier vise l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Actuellement, la Collectivité européenne d'Alsace est en attente de signature avec l'Etat d'une première convention de subvention globale pour la nouvelle programmation européenne 2021-2027 sur l'ensemble de son territoire, celle-ci sera structurée de manière convergente.

C'est pourquoi, dans ce contexte, afin d'assurer la transition entre les deux périodes de programmation européenne, une prolongation de la période de programmation et de réalisation des actions a été autorisée jusqu'au 31 décembre 2021 par conventionnement respectif, permettant ainsi de disposer respectivement, pour toute la période, d'une enveloppe de plus de 25 millions d'euros pour le Bas-Rhin et de 5,3 millions d'euros pour le Haut-Rhin.

A noter que cette différence de montant entre les deux territoires s'explique par le périmètre d'intervention qui est différent, notamment les crédits liés aux Ateliers et Chantiers d'Insertion qui étaient gérés par les services de l'Etat sur le territoire haut-rhinois et directement par le Département sur le territoire bas-rhinois. Les enveloppes dévolues globalement aux deux territoires (tout organisme gestionnaire du FSE confondu) respectaient toutefois la proportion d'habitants (60 % pour le Bas-Rhin et 40 % pour le Haut-Rhin).

Ainsi, les dotations financières pour la période 2014-2021 sont décomposées comme suit :

	Période 2014-2016	Période 2017-2021	TOTAL
Bas-Rhin	6 692 354,67 €	18 356 045,33 €	25 048 400,00 €
Haut -Rhin	1 306 781,84 €	4 038 418,16 €	5 345 200,00 €

2. REACT- EU : UN LEVIER FINANCIER EUROPEEN EN REPONSE A LA CRISE SANITAIRE

Dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, l'Union Européenne a abondé les enveloppes financières relatives notamment au Programme Opérationnel National FSE et crée un nouveau dispositif REACT-EU.

Dans les faits, cela se traduit par la délégation de crédits supplémentaires en 2022 au titre de REACT-EU, directement rattachés aux conventions de subventions globales existantes avec les deux Départements sur la programmation 2014-2020, qui a déjà fait l'objet d'une première prolongation jusqu'en 2021, pour :

- 3 389 289,84 € pour le Bas-Rhin, dont 118 625,68 € au titre de l'assistance technique ;
- 1 452 552,53 € pour le Haut-Rhin, dont 50 839,32 € au titre de l'assistance technique.

Ces crédits, hors assistance technique, visent à subventionner des actions d'insertion déjà soutenues par la Collectivité européenne d'Alsace en ayant pour but d'amortir le retard pris sur la programmation européenne pour la période 2021-2027.

Les crédits d'assistance technique visent à cofinancer la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion FSE des conventions de subventions globales et des opérations mise en œuvre.

Aussi, l'attribution de ces crédits supplémentaires conduit à la prolongation de la période de programmation et de réalisation jusqu'au 31 décembre 2022.

En conclusion, je vous propose :

➤ Pour la subvention globale du Bas-Rhin :

- d'approuver la modification de la convention pour la période de programmation 2017-2021, visant à :

- o prolonger la période de programmation et de réalisation jusqu'au 31/12/2022 ;
- o augmenter de 3 389 289,84 € le montant des crédits européens pour cette période et portant ainsi le montant total des crédits sur 2017-2022 à 21 745 335,17 € ;

- d'approuver l'avenant n° 7 à la convention de subvention globale de crédits Fonds Social Européen du Bas-Rhin pour la période de programmation 2017-2022, joint en annexe 1 au présent rapport;

➤ Pour la subvention globale du Haut-Rhin :

- d'approuver la modification de la convention pour la période de programmation 2017-2021, visant à :

- o prolonger la période de programmation et de réalisation jusqu'au 31/12/2022 ;
- o augmenter de 1 452 552,53 € le montant des crédits européens pour cette période et portant ainsi le montant total des crédits sur 2017-2022 à 5 490 970,69 € ;

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de subvention globale de crédits Fonds Social Européen du Haut-Rhin pour la période de programmation 2017-2022, joint en annexe 2 au présent rapport;

- de m'autoriser à signer ces avenants pour les territoires bas-rhinois et haut-rhinois, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat ;

Il est précisé que l'ouverture d'une autorisation d'engagement spécifique et les crédits correspondants feront l'objet d'un rapport ultérieur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY